



Monsieur Le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La rentrée prochaine se fera avec une dotation de 3 postes.

Si celle-ci est positive, nous sommes loin des +15 de la rentrée 2013. Elle pouvait laisser espérer une reconstruction et une refondation réussie.

La Charente est un département rural dont la difficulté sociale est importante.

En effet, 21 collèges charentais sur 38 présentent des critères susceptibles de les classer en éducation prioritaire.

Ceci rend urgent la scolarisation des tous petits dans ces secteurs.

En lien avec cela, rappelons les mandats actés lors du dernier congrès du SE-UNSA : « Le SE-Unsa revendique la limitation des effectifs à 24 élèves par classe de la maternelle au lycée et une limitation à 20 élèves par classe dans les établissements situés dans les territoires dont les populations ont des difficultés. »

Si la répartition que vous proposez permet entre autres, la création de 7 postes de remplaçants, 5 ouvertures de classe, 5 PDMQDC, 1 poste de maître E, ce sont plus de 20 écoles qui sont impactées par des fermetures de classe.

Si le mot fermeture n'est pas un tabou et si certaines sont inévitables, nous demandons :

- à ce que les taux d'encadrement après fermeture soient adaptés, surtout dans les secteurs difficiles
- à ce que soient pris en compte les efforts de restructuration et d'investissement des collectivités
- à ce que soient anticipés les répartitions et les flux d'élèves lors d'une fermeture.

Nous demandons, comme nous avons pu l'évoquer l'année dernière, à ce qu'une réflexion globale puisse s'engager entre les différents partenaires dès le début de l'année scolaire prochaine sur les secteurs de recrutement, les flux d'élèves, les restructurations d'école...

D'autres ouvertures de classe sont nécessaires voire urgentes.

Pour finir avec la carte scolaire, ce sont près d'une vingtaine de poste de maître G et plus d'une trentaine de postes de maître E qui manquent à l'appel alors même que la mission des 3 composantes du RASED a été réaffirmée. Plus d'un tiers des psychologues scolaires partiront prochainement à la retraite.

Ce CTSD traitera également du règlement départemental des écoles, nous réitérons notre demande, à savoir que soit ajoutée la phrase suivante : « Avant tout changement d'horaires, de structure (fusion d'écoles, dénomination), le conseil d'école sera informé et consulté. »

Il nous paraît essentiel que tous les partenaires et en particulier les enseignants soient partie prenante dans des décisions qui les regardent au plus au point, d'autant que des fusions, des choix d'horaires demeurent encore problématiques.

Enfin même si ce n'est pas à l'ordre du jour de ce CTSD axé sur le premier degré, nous souhaitons vous interpeller sur les moyens seconds degrés. Les DGH des établissements charentais sont particulièrement contraintes laissant peu de marge pour le projet d'établissement et les dédoublements. Le redéploiement des moyens vers les REP, REP+ des personnels médico-sociaux prive d'autant les autres territoires. Le suivi social dans certains collèges ruraux se fait dorénavant à distance. Nous avons interpellé le recteur sur ce sujet en CTA et par courrier le 17 mars, nous sommes encore dans l'attente d'une réponse.

Gageons que la rentrée scolaire dans les collèges charentais sera à la hauteur d'une réforme attendue permettant interdisciplinarité et autonomie des établissements.

Sur tous ces sujets, nous continuerons d'avancer et de proposer. Il est urgent cependant qu'un signal fort soit envoyé aux enseignants, les difficultés dans les classes se faisant de plus en plus ressentir.